

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept septembre, s'est réuni à la salle polyvalente de S^t Péray la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.
Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, M. GIRARD Olivier, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Riant Claudine M. PRALY Hervé, M. JEGOUZO Gaël, M. LUCCHESI-PALLI Pascal, Mme BORDONADO Elodie.

Mme Riant a donné pouvoir à M. PELÉ.

M. JEGOUZO a donné pouvoir à M. COUTANT

Membres en exercice : 14 - présents : 9.

M. COUTANT a été nommé Secrétaire de séance.



D1 : SUBVENTION DSIL 2020 : MISE EN PLACE D'UN AFFICHAGE COMMUNAL LUMINEUX

M. le Maire informe le conseil municipal du lancement de l'appel à projets DSIL 2020 et expose le projet suivant : Mise en place d'un affichage communal lumineux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 6 920€ HT.

M. le Maire informe que ce projet est éligible à la DSIL- Contrat de ruralité – attractivité des centre-bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil

ADOPTE

- La réalisation des travaux de mise en place d'un affichage communal lumineux pour un montant de 6 920€ HT
- Le plan de financement des travaux comme suit :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT	TTC
Travaux	5 840€	7 008€	DSIL	5 536€	
M.O	1 080€	1 296€	AUTO FINANCEMENT	1 384€	
TOTAL	6 920€	8 304€	TOTAL	6 920€	8 304€

- Sollicite une subvention de 5 536€ au titre de la DSIL 2020, soit 80% du montant du projet
- Charge le Maire de toutes les formalités.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

Denis PELÉ



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis PELÉ', written over the official stamp.